

## CHAPITRE VI. — LA NOUVELLE TRIPOLICE ET LA PETITE-ENTENTE

Le traité du 7 avril 1932 italo-germano-hongrois. — Le pacte d'organisation de la Petite Entente. — Evolution historique. — Le statut de 1930. — La Communauté internationale de l'Europe centrale. — La Petite Entente n'est pas vassale de la France. — Les petits Etats de l'Europe centrale et orientale et la Société des Nations. — Le texte du pacte d'organisation.

En attendant que ces sages conseils soient suivis de part et d'autre, un traité secret — démenti à Rome et à Berlin, du moins en ce qui concerne sa date — aurait été signé le 7 avril 1932 entre l'Italie, la Hongrie et l'Allemagne. C'est un traité d'alliance offensive et défensive. Les trois gouvernements de Rome, Berlin et Budapest étaient déjà liés d'ailleurs par un même idéal et par les mêmes intérêts : la révision des traités de Versailles et de Trianon.

La nouvelle Triplice italo-germano-hongroise a amené la Petite-Entente à resserrer, par un « *pacte dit d'organisation* », les dispositions des traités du 14 août 1920 entre la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie, et de 1921 avec la Roumanie.

Quelques mots s'imposent ici sur *l'évolution historique de la Petite-Entente* <sup>(1)</sup>.

*Les signes avant coureurs furent* : l'essai de création d'une union centro-européenne, dont M. Masaryk fut élu Président ; puis, une réunion à Rome, en avril 1918, avec le *concours de M. Mussolini*, du *Congrès des peuples opprimés* ; enfin la collaboration, sur le territoire même

---

(1) Le pacte d'organisation de la Petite Entente et l'état actuel de la politique internationale. Exposé de M. E. Benès, ministre des Affaires étrangères devant le Parlement de Tchécoslovaquie. Prague-Orbis, 1933.